



La violence et le harcèlement, ça ne fait pas partie du travail

Le 28 avril – Déclaration de l'AFPC sur le Jour de deuil national

Le 28 avril, Jour de deuil national, nous nous souvenons de toutes les personnes tuées ou blessées au travail. Aujourd'hui, nous nous engageons à protéger la vie, à prévenir le harcèlement et la violence au travail et à nous attaquer activement à ce problème.

Le harcèlement et la violence sont la réalité d'un trop grand nombre de travailleurs et travailleuses. Les femmes sont quatre fois plus susceptibles que les hommes d'en être la cible. Les femmes racialisées et les personnes ayant un handicap le sont encore davantage.

Malgré l'intensification du militantisme et toute l'attention accordée à la question du harcèlement ces dernières années, 22 % des fonctionnaires fédéraux déclarent avoir subi du harcèlement au travail au cours des deux dernières années. De ce nombre, 25 % n'ont pris aucune mesure à cet égard.

Les victimes de violence et de harcèlement voient trop souvent leurs droits bafoués. Le gouvernement doit donner du mordant au projet de loi C-65 sur le harcèlement et la violence dans la fonction publique fédérale et les industries sous réglementation fédérale, tout en renforçant les procédures et les protections en matière de vie privée et de droits de la personne. Le Parlement peut améliorer grandement cette mesure législative en énonçant clairement les conséquences que subiront les coupables et en prévoyant des moyens de protéger les victimes, tant à l'échelle individuelle que systémique.

On devrait reconnaître et protéger le mandat des comités de santé et sécurité de recevoir des plaintes, et non l'éliminer comme le propose le projet de loi C-65. L'AFPC recommande d'embaucher un nombre suffisant d'agents de santé et de sécurité et d'établir un programme de formation complet sur le droit à la protection de la vie privée, les droits de la personne, le harcèlement sexuel et la violence conjugale.

On ne saurait sous-estimer l'impact important qu'entraînent la violence et le harcèlement sur la santé mentale et la sécurité physique des travailleurs et travailleuses.

En ce Jour de deuil national, l'AFPC incite ses membres et ses sections locales à :

- **organiser des activités pour souligner cette journée;**
- **participer aux activités organisées par leur conseil ou fédération du travail;**
- **signer la pétition du Congrès du travail du Canada.**